

A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2017

(Arrêté du 29 juin 1990)

Les honoraires s'entendent TTC et sont inclus dans les prix affichés, sauf convention contraire.

VENTES

| | |
|-----------------------------|--------|
| De 0 à 100.000€ | 7% TTC |
| De 100.001 à 160.000€..... | 6%TTC |
| De 160.001€ à 250.000€..... | 5%TTC |
| Au-delà | 4%TTC |

LOCATIONS

POUR LE LOCATAIRE : (plafonnés, sans pouvoir excéder 95% du loyer)

Zone non tendue :

- Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail..... 8.00€ TTC/m²
- Rédaction de l'état des lieux 3.00€ TTC/m²

Zone tendue :

- Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail..... 10.00€ TTC/m²
- Rédaction de l'état des lieux 3.00€ TTC/m²

POUR LE PROPRIETAIRE : (plafonnés, sans pouvoir excéder 95% du loyer)

Zone non tendue :

- Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail..... 8.00€ TTC/m²
- Rédaction de l'état des lieux3.00€ TTC/m²

Zone tendue :

- Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail.....10.00€ TTC/m²
- Rédaction de l'état des lieux3.00€ TTC/m²